

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt et un,
le 27 mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 17 avril 2021.

Présents :

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Bénédicte JOURDIN, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET, Annie CHARTREZ
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Morgan MERLE.

Absents :

Mme CHAMBARD Patricia

A été élu secrétaire de séance : Madame Corinne AGIUS

En raison de la crise épidémique, la séance débute, à la demande de Monsieur David LAFONT, Maire, par un vote de l'assemblée sur la tenue de la séance à huis clos.
L'assemblée vote le huis clos à l'unanimité.

[Approbation du compte-rendu de la séance précédente.](#)

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire ou ses adjoints à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montracol.

Frais de déplacement des agents- Revalorisation des frais de repas

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que les frais engagés par les agents territoriaux (déplacements, repas), lors de formations, sont à la charge de leur collectivité.

Le décret 2019-139 du 26 février 2019 a modifié le décret 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnes civiles de l'Etat, et est applicable aux trois versants de la fonction publique.

Les arrêtés du 26 février 2019 ont fixés les nouveaux taux applicables à compter du 1er mars 2019.

Suite à la délibération 2019-19 du 21 mai 2019 qui a acté ces modifications, des nouveaux taux sont applicables au 1^{er} janvier 2021 :

L'indemnité forfaitaire d'hébergement ne bouge pas :

- 70€ en taux de base ;
- 90€ dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et dans la métropole du Grand Paris
- 110€ dans la Ville de Paris

Les indemnités kilométriques ne bougent pas :

OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 10 000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)			
Véhicule de 6 CV et 7 CV			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)			
Véhicule de 8 CV et plus			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)			

L'indemnité forfaitaire de repas passe de 15,25 à 17,50 €, quel que soit le repas.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De fixer l'indemnisation des frais de repas à 17,50 €.

Renouvellement adhésion à l'application PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire rappelle que depuis le mois de mai 2020, la commune adhère à l'application mobile Panneau Pocket.

Ce service rapide et pratique en matière de communication entre la commune et ses administrés donne entière satisfaction, et il convient à présent de renouveler l'adhésion.

Monsieur le Maire informe qu'en optant pour une durée d'abonnement de deux ans, pour la somme de 360 €, la commune bénéficiera d'un trimestre supplémentaire offert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à renouveler l'adhésion à l'application PANNEAU POCKET, **pour une durée de deux ans**, pour un montant TTC de 360 euros,
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Elections double scrutin juin 2021- changement de date et lieu de vote

Mr le Maire informe qu'en application de la LOI n° 2021-191 du 22 février 2021 et un nouveau décret de convocation des électeurs en date du 22 avril 2021, les élections départementales et régionales sont reportées aux **20 et 27 juin prochain**.

Ce double scrutin nécessitera **un lieu de vote adapté à l'organisation de ces élections**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** que les élections des 20 et 27 juin 2021 se tiendront à la Salle Polyvalente de Montracol

Mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle que ce document doit être mis à jour tous les ans. La dernière version datant de 2012, il est urgent de créer un groupe de travail pour le remettre en forme. D'autant plus que depuis 2012, de nombreux changements sont intervenus au sein de la collectivité : construction mairie-bibliothèque, rénovation de la salle des associations, construction du local pompier et local technique...

Messieurs Martial CHEVALLIER et Christophe SUBTIL sont volontaires pour faire partie du groupe de travail qui associera également les agents communaux.

Le Centre de Gestion 01 nous accompagnera dans nos démarches et une première réunion est prévue au mois de juin.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Bénédicte JOURDIN

- Refonte du PDIPR (sentiers de randonnées)

Suite au mécontentement dû aux nouveaux tracés proposés, une lettre a été envoyée à Mr ROCHE, le Vice-Président au tourisme à CA3B. Une réponse est arrivée en mairie, ne donnant pas vraiment satisfaction puisqu'aucune solution ni aucune modification n'est proposée.

Intervention de Madame Aurélie CAVALLERO

Elle se questionne sur les travaux de voirie sur la route de Panalard. Il est vrai qu'il est difficile de donner aux habitants une date précise de début de travaux puisque l'arrêté en vigueur concerne plusieurs secteurs et court du 10 mai au 15 juin.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Il informe le conseil qu'il a été interpellé par Mmes DUVERMY et MAISON concernant un projet de réalisation d'une micro-crèche sur la commune de Montracol.

Monsieur LAFONT souligne que ces deux personnes ont effectivement pris contact avec les mairies de Montracol, Montcet et Vandains pour ce projet. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu le 19 mai dernier, en présence du Maire de Buellas qui réalise également un projet de micro-crèche sur sa commune.

La demande principale concerne l'acquisition d'un terrain d'environ 400 m² pour la construction d'un bâtiment ou la rénovation d'un bâtiment existant.

Si la commune de Montcet a peut-être un terrain à proposer, il s'avère que ce n'est pas le cas pour l'instant pour Montracol et Vandains, d'autant plus que les assistantes maternelles sont au nombre de 12 à Montracol et que la demande de garde d'enfants sur la commune est plutôt faible...

En tout état de cause, Monsieur le Maire propose de rencontrer les assistantes maternelles de Montracol pour les associer à la réflexion et réaliser un état des lieux des modes de garde sur la commune. Une réunion aura lieu le **4 juin à 20h00 à la mairie.**

Monsieur le Maire souligne également qu'il a reçu, en parallèle de cette demande, une autre proposition de rendez-vous concernant cette fois-ci la création d'une MAM (maison d'assistantes maternelles). Un projet qui serait plus en adéquation avec le mode de fonctionnement des assistantes maternelles.

Monsieur SUBTIL précise que l'objectif n°1 est de préserver l'emploi des personnes déjà en poste sur la commune, même s'il est important de rester attentif aux différents besoins des habitants.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Il alerte le conseil quant au non-respect des heures de tontes par un habitant de la commune, notamment le dimanche et les jours fériés.

Un courrier sera fait à son intention pour lui rappeler l'arrêté en vigueur relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Concernant la tonte des parcelles communales, Monsieur le Maire précise que celle-ci a pris du retard, dû au mauvais temps de ces dernières semaines et aux plantations des fleurs du village mais que le travail sera fait au plus tôt.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

- Infiltrations à la mairie

Une nouvelle réunion d'expertise a eu lieu à la mairie le **5 mai dernier.**

Si des premiers travaux d'étanchéité devraient se faire rapidement, le gros du chantier de rénovation prendra du temps et l'opération est estimée à plus de 150 000 €.

- Fibre optique

Mr SUBTIL rappelle que la pose de deux armoires a été faite en début d'année. La tranchée pour le tirage de la fibre entre Corgenon et ces armoires devrait bientôt être creusée, même si aucun calendrier n'est communiqué pour l'instant. Cette tranchée sera indépendante de celle creusée par la SOMEK pour le réseau d'eau et engendrera de nouvelles perturbations de circulation routière au même endroit.

- SIVOSS

Suite à l'arrêt maladie d'une des employées, le SIVOSS a eu beaucoup de mal à trouver une personne pour assurer le remplacement.

Monsieur SUBTIL souligne que 2 classes de Vandains et une de Montcet ont dû fermer pour une semaine, suite à la découverte de cas positifs au COVID 19.

Une fermeture aurait pu être évitée à Vandains mais un décroisement (mélange des élèves) entre deux classes a eu lieu, ce qui a entraîné leurs fermetures. Quelques parents ont été mécontents même si la directrice a reconnu son erreur.

- URBANISME

Des soucis persistent avec le service des ADS de CA3B, ce qui entraîne des difficultés de travail pour les secrétaires de mairie. Un mail a été envoyé au directeur de service.

- CONFERENCE TERRITORIALE BRESSE-DOBES
Une réunion a eu lieu **le 12 mai dernier**. Mrs JOLY, SUBTIL, LAFONT et Mme ROUX-DIT-RICHE y ont participé.
Les 4 groupes de travail sont constitués (avec un représentant pour chacun) et se réuniront bientôt.

Intervention de Monsieur Laurent CLAUS

Il a constaté que des camions de livraison roulent à vitesse excessive au centre du village, ce qui est dangereux notamment pour les écoliers.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

- Elections
Une permanence de deux heures a eu lieu le 14 mai dernier pour le dernier jour des inscriptions sur la liste électorale, mais n'a donné lieu à aucune visite.
- Communication
Mme ROUX-DIT-RICHE informe que la mise à jour du site internet est prévue **le 4 juin prochain**.
- Municipalité
Monsieur le Maire et ses adjoints réfléchissent à la proposition d'une permanence des élus en mairie, un samedi matin tous les deux mois.
Si cela ne se fait pas, il est peut-être utile de rappeler sur la « feuille infos » ou sur Panneau Pocket que des prises rendez-vous sont possibles avec les élus.

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET:

- Commission animation
Un courrier et un mail ont été faits aux forains pour confirmer l'annulation de la vogue et envisager, pourquoi pas, son report d'ici la fin de l'année

Une réunion avec la commission animation et les associations locales est prévue **le 3 juin prochain** pour réfléchir à l'organisation d'un évènement festif pour rassembler la population et qui marquera la reprise de la vie sociale : barbecue, animation musicale avec les musiciens du village, spectacle d'un ventriloque...
- Fleurissement
La commune s'est inscrite au concours « Villes et Villages Fleuris » 2021 organisé par le comité départemental de fleurissement. Une visite de contrôle du Label 1 Fleur de la commune de Montracol est prévue dans l'été par le Jury régional.

Intervention de Monsieur David LAFONT

- Conférence des maires.
Une nouvelle conférence a eu lieu **le 17 mai** avec pour ordre du jour le budget 2021 et le futur siège de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Budget : sur un budget total de 144 millions d'euros, environ 2.6 millions d'euros ont été perdus suite à la pandémie.
Un important plan de soutien aux entreprises a été mis en place, pour palier à la perte de leur chiffre d'affaire.

Nouveau siège CA3B : plusieurs pistes sont en étude pour accueillir les 210 salariés, comme notamment le rachat et la rénovation de l'agence Kennedy du Crédit Agricole. Les discussions sont en cours mais rien n'est arrêté pour l'instant.

- Projet de rénovation de la cantine-garderie et construction d'un préau

Une rencontre a eu lieu **le 27 mai** avec Mme Claire PICCARD-LEROUX de la CA3B.

Elle est revenue sur ses différentes missions (animation des différentes conférences territoriales ainsi que le réseau des secrétaires de mairie) et son rôle d'accompagnement et de suivi dans les projets des communes (plans de financement, subvention...).

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a également été signée avec l'Agence 01, qui avait réalisé l'étude de programmation concernant le projet en novembre 2020. La commune est désormais en attente d'un calendrier et d'un cahier des charges plus précis pour pouvoir avancer dans le chiffrage de l'opération.

- Travaux de Voirie

Suite au calendrier de programmation, des travaux ont été réalisés et d'autres sont en cours.

- Elections juin 2021 :

Un double scrutin aura lieu des 20 et 27 juin prochains.

Les élus se sont positionnés pour la tenue des bureaux de vote.

Le prochain conseil municipal aura lieu **le 8 juillet à 20h30**

La séance est levée à 22h35.